

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 3 JUILLET 2008

OBJET : Construction de la maison de l'enfance – Avenants aux marchés de travaux

Rapporteur : Daniel BOILEAU

Lors de la séance du 16 Novembre 2006, le conseil municipal a autorisé la signature des marchés pour les travaux de construction de la maison de l'enfance.

Suite à des travaux supplémentaires, il est décidé de passer les avenants suivants :

Avenants de + 5 %

Marché ALLAIN - serrurerie

Montant du marché : 67 257,85 € TTC

Avenant n° 3 = 3 217,24 €

Compte-tenu des précédents avenants (2 014,06 et 3 264,39 €), le marché passe par conséquent de 67 257,85 à 75 753,54 € TTC (+12,63 %)

Marché NICOL – revêtements de sols

Montant du marché : 59 468,60 € TTC

Avenant n° 1 = 3 660,33 €

Le marché passe par conséquent de 59 468,60 à 63 128,93 € TTC (+ 6,16 %)

Avenants de – 5 % (pour info)

Marché SOTRACO – gros oeuvre

Montant du marché : 478 312,29 € TTC

Avenant n° 2 = 14 353,75 €

Compte-tenu du précédent avenant (5 294,84 €), le marché passe par conséquent de 478 312,29 à 479 960,88 € TTC (+4,11 %)

Marché MATHAREL - étanchéité

Montant du marché : 92 355,23 € TTC

Avenant n° 1 = 2 761,12 €

Le marché passe par conséquent de 92 355,23 à 95 116,35 € TTC (+2,99 %)

Marché ARCHIMEDE - plomberie

Montant du marché : 71 571,63 € TTC

Avenant n° 2 = 1 277,22 €

Compte-tenu du précédent avenant (201,59 €), le marché passe par conséquent de 71 571,63 à 73 050,44 € TTC (+2,07)

Marché DAERON - électricité

Montant du marché : 88 387,72 € TTC

Avenant n° 2 = 1 587,07 €

Compte-tenu du précédent avenant (1 076,87 €), le marché passe par conséquent de 88 387,72 à 91 051,66 € TTC (+ 3,01 %)

Le conseil municipal, vu l'avis favorable des commissions «développement durable, urbanisme, environnement, déplacements, patrimoine et solidarités » et « finances, ressources humaines, administration générale, intercommunalité et suivi des conseils de quartier », et de la commission d'appel d'offres, après en avoir délibéré et à la majorité de 27 voix pour, 4 voix contre et 2 abstentions ,

- AUTORISE le maire ou l'adjoint délégué à signer les avenants aux marchés de travaux.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le maire,
conseiller général

Loïc LE MEUR